



GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CHARENTE-MARITIME

--
Fief Montlouis - 3, boulevard Vladimir
17100 SAINTES
-

BULLETIN DE RÉGLEMENT - COTISATION 2009

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

A remplir et à retourner à :

GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CHARENTE- MARITIME
3, boulevard Vladimir - 17100 SAINTES

Madame, Monsieur :

Adresse :

Téléphone : n° Portable :

Courrier électronique :

Surface forestière (en hectares) :

REGLE SA COTISATION POUR L'ANNEE 2009 AU GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER
DE LA CHARENTE-MARITIME = COTISATION DE BASE + COLLEGE(S) OBLIGATOIRE(S) :

(Bulletin « Bois et Forêts de Poitou-Charentes » inclus)

Cotisation de base 15 €

+

Collège feuillu ⁽¹⁾ 5 €

Collège résineux ⁽¹⁾ 5 €

Collège Peuplier et Essences des milieux alluviaux ⁽¹⁾ (ADEP) 20 €

Collège Noyer et Essences précieuses ⁽¹⁾ (ADNB) 15 €

TOTAL A PAYER

Paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre du G.D.F de la Charente-Maritime.

Fait à

le

Signature :

(1) Case à cocher en fonction de votre / vos choix